



LAUSANNE ■ Installation de Philip Morris au Flon Ca Chauffe!

Philip Morris veut ouvrir un commerce de deux étages au Flon, qui comprendra un magasin pour la commercialisation du IQOS -nouveau produit phare du géant du tabac-, une zone bar restaurant et des espaces de co-working.

Le IQOS contient du tabac à inhaler, chauffé sans combustion. Ce dispositif électrique vise à concurrencer la cigarette électronique sur le marché des «produits à risques réduits». Dans l'établissement nommé «Flagship Store» (vaisseau amiral), les cigarettes conventionnelles ne seront ni vendues ni consommées.

Le lieu, réservé aux adultes, est mis à l'enquête. Mais interroge des élus. Les socialistes ont déposé une interpellation au Grand Conseil mercredi. La Municipalité de Lausanne, interpellée par La Gauche, a quant à elle souligné la légalité du projet.

Le Parti socialiste est préoccupé par l'absence de fumoir. Les utilisateurs du IQOS seront libres de tirer sur leur cigarette électrique au restaurant, en toute légalité, car elle ne brûle

pas et ne rejette pas de fumée. Les socialistes accusent le géant du tabac de profiter d'une brèche. Ces nouveaux types de cigarettes sans fumée ne tombent sous le coup ni de la loi fédérale, ni de la loi cantonale.

«Vu les doutes légitimes sur la nocivité du produit, le principe de précaution devrait dominer», alerte Fabienne Freymond Cantone, auteure de l'interpellation. La députée rappelle que les Vaudois ont plébiscité, en 2008, à près de 70%, la Loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Les seules études sur la nocivité de l'IQOS sont de Philip Morris, qui déclare une réduction des risques de 90% par rapport à la cigarette. Mais en l'absence de fumoir, clientèle et personnel pourraient être exposés à des effets passifs, craignent les socialistes. «Ce sera une vitrine très visible dans un quartier branché. Je suis sûre que le but est d'attirer les jeunes, avec les questions que cela pose sur leur protection, note Fabienne Freymond Cantone. L'interdiction d'accès aux mineurs pourrait même avoir un effet contreproductif.»

SOPHIE DUPONT / LE COURRIER ■